



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DU 19 JUIN 2017

Le 19 juin 2017 à 19h00, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

Date de convocation : 12 juin 2017

Etaient présents : Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Sophie DARRAS, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marinette PUECH.

Absents ayant donné pouvoir : Marc ROBERT à Christian CRETIN.

Absent excusé : Alexandre CZECH

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Sophie DARRAS.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Effectif légal du Conseil municipal : 11

Conseillers présents ou représentés : 9

Membres en exercice : 10

Votants : 9

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 22 mai 2017.

M. le Maire annonce la démission de M. Alexandre CZECH.

Suite à une activité professionnelle qui l'a éloigné de la commune et estimant que sa mission de premier adjoint ne pouvait plus être assurée, M. Alexandre CZECH a pris la décision de démissionner de son poste de premier adjoint et de conseiller pour le respect du conseil municipal et des administrés. M. le Maire a pris acte de cette décision et tient à remercier Alexandre CZECH pour le travail réalisé pendant ses 3 dernières années, en particulier sur le dossier accessibilité.

M. le Maire précise que les effets de cette démission ne deviendront définitifs qu'à compter de son acceptation par le préfet. Les délégations du 1^{er} adjoint en matière de finances et des affaires liées à la scolarisation et aux écoles seront intégralement reprises par le Maire.

1. Recrutement d'agents contractuels de remplacement

Depuis le 2 mai, l'agent communal en charge de la cantine scolaire ainsi que de l'entretien quotidien des écoles et des bâtiments communaux est en arrêt de travail. Considérant son indisponibilité et la nécessité de remplacer rapidement l'agent, l'ATSEM de l'école du quart rameau a accepté d'effectuer des heures supplémentaires pour assurer le ménage quotidien des deux classes. Afin de rémunérer cet agent de remplacement, le Conseil doit approuver les termes de son contrat.

A l'instar de nombreuses collectivités, M. le Maire propose au Conseil de prendre une délibération de principe l'autorisant à recruter en urgence un agent contractuel de remplacement dans le cas où un nouvel employé communal se trouverait indisponible. Ce type de recrutement est opéré par contrat à durée déterminée, dans la limite de la durée d'absence du fonctionnaire à remplacer. Ces contrats peuvent également prendre effet avant la date de départ de l'agent si l'absence est anticipée (ex : opération chirurgicale programmée, maternité etc.).

M. le Maire précise enfin que le salaire de l'agent placé en congé maladie est totalement pris en charge par l'assurance du personnel de la collectivité pour toute la durée de son absence. Concernant la restauration scolaire, une cantinière a été mise à disposition par le SIVOS.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **de valider les recrutements dans les conditions prévues par l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 d'agents contractuels pour des besoins temporaires liés au remplacement temporaire de fonctionnaires,**
- **de charger M. le Maire de constater les besoins liés à ces remplacements temporaires, de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des agents contractuels recrutés selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, et de procéder aux recrutements,**
- **d'autoriser M. le Maire à signer les contrats nécessaires,**
- **d'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 012.**

- Comptes-rendus de réunions

- Rythmes scolaires (rapporteur Mme PUECH) :

Le Conseil d'école a acté lors de sa séance du 15 juin le retour à la semaine à 4 jours (3 abstentions, 0 contre). Un questionnaire a été envoyé aux parents pour avis : 91% de réponses dont 33 personnes favorables au maintien à la semaine de 4,5 jours et 102 contre.

- Office National des Forêts (rapporteurs : Mme MULLER et M. BERTHIER) – réunion du 16 juin à Sennecey-le-Grand : Présentation des essences existantes en région Bourgogne Franche-Comté, visite de travaux en forêt du Grand Bragny et en forêt domaniale de la Ferté.

- Syndicat des eaux (rapporteur M. LE DARD) :

Face aux nombreux impayés (environ 10 000 €), le syndicat a dû durcir sa politique envers les usagers. Dorénavant, les raccordements et branchements ne seront réalisés qu'après paiement des devis. A ce jour, près de 4 000 € ont pu être recouverts. Satisfait de leur prestation, le syndicat a reconduit le contrat avec EDF pour la fourniture d'énergie électrique. Deux nouvelles alarmes ont également été posées au niveau des réservoirs à Laives pour prévenir des débordements.

- Syndicat mixte d'aménagement de la Grosne : une journée d'échanges techniques sur le thème du Castor et de la Jussie se tiendra mardi 4 juillet 2017 à 14h30 à la salle des fêtes de Marnay. Les conseillers intéressés doivent s'inscrire avant le 30 juin.

- Questions et informations diverses :

- Travaux salle des fêtes :

Subvention : la Préfecture a notifié l'attribution d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 5 239 €, soit 21% du coût total estimé des travaux HT. Le montant de l'aide est légèrement inférieur à celui escompté.

Planning travaux : les travaux commenceront dès le 10 juillet par le remplacement des fenêtres et les travaux d'électricité. Ils seront suivis par les travaux de peinture à compter du 17 juillet.

M. le Maire demande aux élus de réfléchir et sélectionner une ou plusieurs couleurs dans le nuancier. Les portes étant repeintes, le Conseil suggère de remplacer toutes les poignées de la salle par la même occasion.

- Affouage :

Suite aux doléances d'un affouagiste, M. BECK et Mme MULLER feront le point sur l'état d'avancement des têtes de houppier non terminées.

La séance est levée à 20h20.

Prochaine séance le lundi 4 septembre.

SIGNATURES

Procès-verbal du Conseil municipal du 19 juin 2017

Jean-Pierre BECK	Sophie DARRAS	Marinette PUECH
Sylvain BERTHIER	Sébastien LE DARD	POUVOIR à M. CRETIN Marc ROBERT
Christian CRETIN	Magali MULLER	
Excusé Alexandre CZECH	Elodie PHILIPPON	